

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 18 OCTOBRE 2021**

Date de convocation : 12/10/2021

Date d'affichage : 25/10/2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le lundi 18 octobre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Christian HUBERT, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Nathalie FAGNEN, Monsieur Philippe FEUFEU, Monsieur David FLEURY, Madame Lydie OSMOND, Monsieur Sébastien DUPARD, Madame Sophie GUITET, Madame Alicia DESSEULLES, Madame Céline SURVILLE et Monsieur Mathieu VIARD.

Excusés : Madame Claude CARAU-COUVREUR (pouvoir à Monsieur François-Noël OSMOND), Monsieur Michel BUOT (pouvoir à Monsieur Gérard DUVAL), Mesdames Magali DOUCHIN, Vanessa TALLON, Messieurs Gildas BAUDRY et Soumaine ABDRAMAN DARBAYE.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien DUPARD.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 06 septembre 2021. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Salle multi-activités :
 - Avenant pour l'aménagement des espaces extérieurs
 - Proposition d'acquisition de chaises
 - Demande subvention au Fonds Leader
2. Projet d'espace médical : assistance à maîtrise d'ouvrage pour le programme concernant le projet d'espace médical et choix d'un maître d'œuvre
3. Liaison douce tranches 2 et 3 : point sur l'acquisition des terrains et choix de l'entreprise suite à la consultation pour les travaux
4. Eclairage public : absence de compteurs de consommation électrique sur 3 points de livraison et conséquences suite au contrôle d'Enedis
5. Commission cadre de vie : point suite à la rencontre avec les membres du groupe de travail

6. Finances : non restitution de la caution d'un locataire
7. Demande d'adhésion au contrat Groupe (centre de gestion) pour l'assurance des risques statutaires 2022 / 2025
8. Questions diverses

I - SALLE MULTI-ACTIVITES : AVENANT POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS

Les travaux de la salle se poursuivent (à l'intérieur : réalisation des peintures, pose de la faïence, réalisation des câblages, etc.)

Pour l'aménagement extérieur, il convient de finaliser l'accès des véhicules, des piétons et PMR, et de respecter les recommandations du bureau de contrôle pour le captage des eaux pluviales.

La commission des travaux s'est réunie à ce sujet. Au regard de certaines contraintes techniques (pentes naturelles, environnement de la salle), de la volonté de préserver un accès à la salle sécurisé pour les piétons, de mettre en valeur l'espace d'accueil et profiter du cadre (vue sur la campagne), la commission a proposé à l'architecte une solution techniquement réalisable.

Cheminement PMR : validation pour les piétons venant de la voie publique d'un passage par l'arrière et le long de la salle pour regagner l'accueil (initialement prévu par l'architecte) ;

Pour les véhicules PMR : stationnement sur 2 places de parking en entrant à droite et raccordement sur le cheminement piéton le long de la salle ;

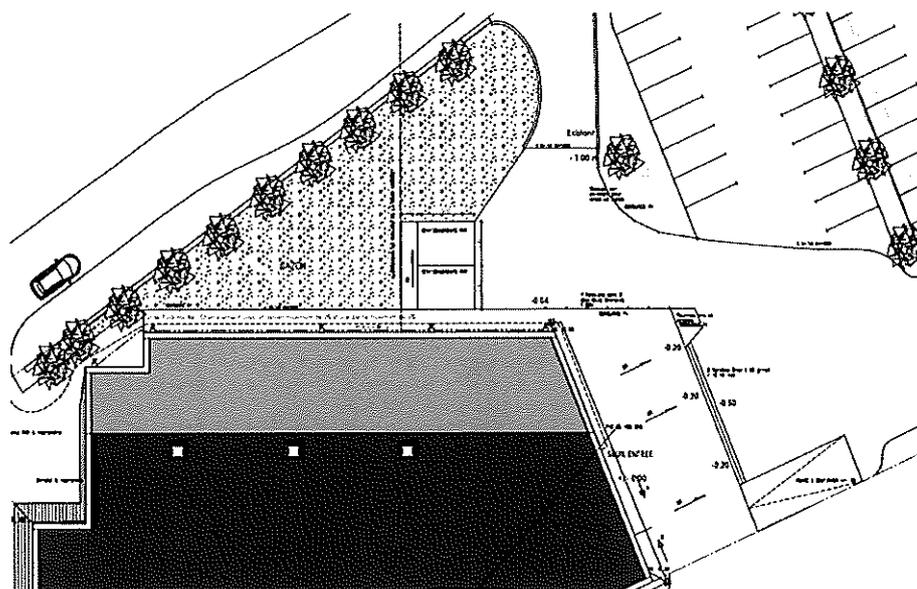
Aménagement d'un espace de verdure

Accès à la salle depuis le parking

En raison du dénivelé, il est proposé de créer une esplanade devant la salle (pente 2%) pour conforter l'accueil.

Accès par pente de 3.5m de large en bordure de clôture et par 2 marches granit pour le reste de la largeur

Massif de plantations à réaliser au niveau du lampadaire existant - et coté clôture Ouest éventuellement.



Monsieur Gérard DUVAL précise que de nouvelles lanternes équipées d'un détecteur de mouvements seront installées sur le point d'éclairage existant à l'entrée de la salle, et branchées sur l'éclairage public.

Monsieur François-Noël suggère d'installer un chasse roues à l'extrémité Nord ouest du bâtiment (accès livraisons vers l'arrière).

Le conseil municipal est favorable aux propositions de la commission des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement extérieur de la salle multi-activités n'avait pas été finalisé. Ces propositions engendrent un avenant au lot 2 terrassement, gros-œuvre attribué à l'entreprise SAS DALIGAULT.

a) - Phase travaux imprévus réalisés en cours de chantier :

Non prévu au marché (rapport BE contrôle tardif)	quantité	prix unitaire	Total
Caniveaux coté Ouest	7,1	250 €	1 775 €
Grille avaloir	5	285 €	1 425 €
Fouille en tranchée avaloirs et caniveaux	20	20 €	400 €
Canalisation EP pour avaloir et caniveaux	25	30 €	750 €
Caniveau CC1 entre deux avaloirs	11	48 €	528 €
sous total caniveaux coté Ouest			4 878 €
Imprévus en cours de chantier	quantité	prix unitaire	Total
dépose d'une fosse toute eaux découverte + dépollution	1	1 800 €	1 800 €
Décrotage des enrobés non prévus au marché	466	2 €	932 €
sous total imprévus en cours de chantier			2 732 €
Travaux non réalisés (à déduire)	quantité	prix unitaire	Total
Citerneau tampon fonte AEP	1	230 €	- 230 €
Chambre de tirage EDF et telecom	2	230 €	- 460 €
à déduire du marché			- 690 €
		solde NET HT	6 920 €

b) - Phase Travaux d'aménagements extérieurs et ajustements entre ce qui était prévu au marché et ce qui est proposé :

Aménagements extérieurs	quantité	prix unitaire	Total
Fouille en pleine masse pour mise à niveau nouvel espace vert (entrée à droite)	74	35 €	2 590 €
Evacuation des déblais excédentaires	37	15 €	555 €
Mise en œuvre de la terre végétale (engazonnement par commune)	148	16 €	2 368 €
Découpe du muret existant remblaiement	1	900 €	900 €
Bordure T1 pour l'ensemble du projet (220ml - 96m initialement prévu)	220	30 €	6 600 €
Bordure granit marches 30 * 30	27	235 €	6 345 €
Bordure granit marches 50*15	10	215 €	2 150 €
Enrobés pour l'ensemble de l'opération (m2)	1171	36 €	42 156 €
Sous total aménagements extérieurs			63 664 €

A retirer du marché pour aménagement extérieurs (prévu initialement au marché)	quantité	prix unitaire	Total
Suppression de deux potelets amovibles	2	350 €	- 700 €
Suppression de 13 potelets fixes	13	230 €	- 2 990 €
Déduction bordures prévues au marché	96	30 €	- 2 880 €
Déduction bordures suite erreur altimétrie (entreprise Daligault)	46	30 €	- 1 380 €
Déduction enrobé suite erreur altimétrie (entreprise Daligault)	110	36 €	- 3 960 €
Déduction extension de voirie prévue au marché	275	36 €	- 9 900 €
Déduction scarification des voiries prévues au marché	450	38 €	- 17 100 €
Sous total des déductions prévues initialement au marché			- 38 910 €
avenant Solde NET nouvel aménagement HT			24 754 €
Total avenant Daligault			31 674 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le projet d'aménagement extérieur présenté,
- approuve l'avenant n°1 au lot 2 du marché de travaux pour la rénovation et l'amélioration de la salle multi-activités pour un montant de 31 674.00 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget principal.

Proposition d'acquisition de chaises

Il est proposé au conseil l'acquisition de 150 chaises (modèle assise noire présentée en salle de conseil) pour compléter l'assise des gradins (130 places). Monsieur Gérard DUVAL fait part au conseil de l'obligation, en configuration « spectacle », de disposer de barres inter rangées.

Deux devis ont été sollicités :

Chaises salle modèle LAFA PAD		
Hors Taxes	Ouest collectivités	Neveu
150 chaises	10 837,50 €	11 286,75 €
5 chariots	1 800,00 €	1 675,00 €
sous total offre	12 637,50 €	12 961,75 €
25 barres interrangées	495,00 €	pas d'offre
Total Offre	13 132,50 €	
Garantie	5 ans	pas précisé
<i>PU chaise hors barres</i>	<i>72,25 €</i>	<i>75,25 €</i>

Monsieur Sébastien DUPARD suggère d'acquérir 50 chaises supplémentaires, il considère qu'un nombre de 200 chaises serait plus approprié, notamment si la salle est louée pour un mariage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir 200 chaises pour équiper la salle multi-activités pour un montant de 17 105.00 € HT.

Demande de subvention au fonds Leader

Monsieur le Maire précise qu'une demande de fonds Leader a été faite en 2020 auprès des services de la CA Saint-Lô Agglo, coordinatrice de ce programme de fonds européens.

Pour permettre l'instruction dossier, il convient d'actualiser le plan de financement et de formuler expressément une demande de subvention au fonds Leader.

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous :

			Plan de financement			
Dépenses à financer			HT	TTC	Ajustement financement projet	
					Financier	Montant
Honoraires MO :			101 640 €	121 968 €	Etat	300 000 € 14,5%
Autres honoraires	etude de sol		3 460 €	4 152 €	Contrat pole et service	150 000 € 7,3%
	diag amiant		1 360 €	1 632 €	Leader (estimation)	83 000 € 4,0%
autres honoraires et divers estimés			90 000 €	108 000 €	Emprunt	900 000 € 43,6%
Travaux			1 410 919 €	1 693 103 €	TVA récupérable	346 418 € 16,8%
reserve imprevis			70 000 €	84 000 €	Autofinancement commune	282 637 € 13,7%
amenagements extremes (estimé)			30 000 €	36 000 €		
Assurance dommage ouvrage (estimé)			11 000 €	13 200 €		
Total			1 718 379 €	2 062 055 €	financement projet	2 062 055 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Approuve le plan de financement actualisé ci-dessus ;
- Demande à bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

II - PROJET D'ESPACE MEDICAL : CONVENTION AVEC L'AMO ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

La commune a engagé une réflexion sur la création d'un nouvel espace médical. Lors de la séance de conseil du 06/09/2021, il a été décidé de solliciter le CDHAT pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

L'objet de cette mission est d'accompagner la commune de la programmation à la réalisation des projets, pour une meilleure maîtrise de la mise en œuvre du programme, tout en veillant particulièrement au respect des objectifs initiaux tant au point de vue technique que financier, en dehors de toute mission de maîtrise d'œuvre.

Le coût de la mission est de 4800 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CDHAT.

Monsieur le Maire informe le conseil que la consultation pour le choix du maître d'œuvre pour les travaux de création d'un espace médical a été lancée le vendredi 08/10/2021. Les candidatures sont à déposer pour le lundi 08/11/2021 à 12h00. Il conviendra ensuite de sélectionner 3 candidats qui déposeront une offre.

III - LIAISON DOUCE : TRANCHE 2 ET 3

Monsieur le Maire fait le point sur les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet. Les compromis de vente ont été signés avec les propriétaires des parcelles (ZK 19, ZK 18), (465 ZB 38, 465 ZB 39, 465 ZB 40), (465 ZB 37, 465 ZB 41). Concernant les propriétés (ZK 22, ZK 20, 465 ZB 42, 465 ZB 44) de feu M. Michel OSMOND, Monsieur le Maire précise que le notaire intègre la vente dans la succession en cours.

a) Marché public travaux création liaison douce

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la procédure adaptée - un seul lot - lancée le 26/07/2021 pour les travaux de création d'une liaison douce, pour la tranche 3, à savoir du village du Breuil et le long de la RD 53 jusqu'à l'entrée du bourg de Saint-Ébremond-de-Bonfossé.

Monsieur le Maire précise que 2 variantes ont été imposées lors de la consultation : la variante n°1 avec un revêtement de la piste en enrobé et la variante n°2 avec un revêtement de la piste en sable ciment. Compte tenu de la présence de 5 entrées de terrain agricole sur la piste, le conseil municipal décide de retenir la variante n°1, à savoir le revêtement de la piste en enrobé car cela sera plus facile à entretenir.

La commission chargée de l'ouverture et de l'analyse des plis s'est réunie le 14/09/2021 pour l'ouverture des plis et pour l'analyse de l'ensemble des offres reçues ; et le service ingénierie du conseil départemental, chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, a analysé et déterminé, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 70 % pour le prix de l'offre, et 30% pour la valeur technique des prestations), l'offre de l'entreprise EUROVIA Basse Normandie - domiciliée 40 rue de Saint-Lô, 50190 PÉRIERS - pour la variante n°1 avec un revêtement de la piste en enrobé, pour un montant de 227 700.40 € TTC, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA Basse Normandie, identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement, et donc de lui attribuer le marché conformément à la proposition énumérée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- attribue le marché, suite à l'avis public d'appel à concurrence, relatif aux travaux de création d'une liaison douce (tranche 3) sur le RD 53, à l'entreprise EUROVIA Basse Normandie pour un montant de 227 700.40 € TTC (offre de base + variante imposée n°1) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif.

b) désamiantage et démolition du bâti

Monsieur Gérard Duval informe le conseil avoir consulté 3 entreprises pour les travaux de désamiantage et démolition des deux bâtis (maison et bergerie). Il précise n'avoir reçu que deux offres de prix car seules deux entreprises ont répondu.

Démolition , désamiantage Maison du Breuil et bergerie				
	désamiantage et retrait plomb	démolition	Total HT	TTC
Leclerc Démolition	18 508,00 €	23 467,00 €	41 975,00 €	50 370,00 €
BDH + Le maréchal	11 992,00 €	23 100,00 €	35 092,00 €	42 110,40 €
AB désamiant. + Demotec			0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise BDH pour le désamiantage et le retrait plomb pour un montant de 11 992 € HT et l'offre de l'entreprise Le Maréchal pour la démolition des bâtiments pour un montant de 23 100 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif.

IV – CONTROLE ENEDIS OPERE SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un contrôle effectué par ENEDIS, sur le réseau d'éclairage public, il s'avère que trois points d'éclairage public ne disposent pas de compteur d'énergie :

- Rue Hôtel aux vierges
- Rue Éléonore de Faudoas (partie haute)
- Rue du stade

ENEDIS a demandé à la commune de souscrire un contrat pour chacun de ses points de livraison. ENEDIS opère un redressement et a adressé 3 factures de régularisation sur les 4 dernières années respectivement d'un montant de 5366.99 € TTC, 3474.24 € TTC et 6053.19 € TTC.

Monsieur le Maire précise que, selon le SDEM, 300 postes « en défaut » ont été relevés dans le département de la Manche. Il reconnaît que la situation est quelque peu incongrue, sachant que l'éclairage public a bien été mis en service, à un moment donné, malgré l'absence de point de livraison (PDL).

Monsieur Philippe FEUFEU suggère de demander un conseil juridique. Monsieur le Maire propose de solliciter un avocat. Le conseil valide.

V – COMMISSION CADRE DE VIE

Les membres de la commission cadre de vie, Messieurs Sébastien DUPARD, Mathieu VIARD ont constitué un groupe de travail et se sont réunis le 11/10 dernier avec quelques riverains pour évoquer les problèmes soulevés en termes de sécurité routière, d'entretien des espaces publics en différents lieux de Canisy et tenter de proposer des solutions suite à plusieurs réclamations reçues en mairie.

Les points évoqués sont les suivants :

- Vitesse excessive des véhicules et cheminement piétonnier dans la rue Éléonore de Faudoas ;
- Gestion du panneau « sens interdit » dans la rue de la Pommeraie ;
- Stationnement sur le trottoir dans la rue André Osmond ;
- Mauvais comportement de certains conducteurs place de Carbonnel, place du bourg de St Ébremond de Bonfossé

- Marquage au sol de la rue du stade
- Manque d'entretien du cimetière

Monsieur Sylvain LENGRONNE souhaite que soit mentionnée la vitesse excessive des véhicules également dans la rue Abbé Bauchet.

Monsieur le Maire souligne que la plupart des difficultés évoquées relèvent bien souvent d'un comportement inadapté des conducteurs et, pas systématiquement de l'aménagement du domaine public, même s'il convient qu'il faudrait certainement « repenser » la signalétique à certains endroits et mieux définir les espaces piétons.

Il suggère de faire appel à un professionnel de la sécurité routière.

Le conseil municipal y est favorable.

VI - FINANCES : NON RESTITUTION D'UN DEPOT DE GARANTIE

Monsieur Sylvain LENGRONNE informe le conseil que le locataire du studio a quitté son logement le 11/07/2021. Le studio était mal entretenu, il a fallu faire intervenir deux agents pour réaliser l'entretien « ménager » et les menues réparations, faire nettoyer au pressing la housse de canapé, les coussins et les rideaux (note de 47.50 €), procéder au remplacement des ampoules, etc.

Il précise que le locataire n'était pas à jour de ses loyers.

Monsieur le Maire propose donc de ne pas restituer les 189.42 € de dépôt de garantie pour couvrir les frais d'entretien des locaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à ne pas restituer le dépôt de garantie de 189.42 €.

VII - DEMANDE D'ADHESION AU CONTRAT GROUPE POUR L'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2022 / 2025

Le Maire rappelle que, dans le cadre des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche a par courrier informé la commune du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

1. Décide d'accepter la proposition suivante : GRAS SAVOYE courtier, gestionnaire du contrat groupe et GROUPAMA assureur

☞ *Contrat ayant pour objet d'assurer les agents affiliés à la CNRACL.*

Les conditions d'assurance sont les suivantes :

- Date d'effet de l'adhésion : 1^{er} janvier 2022

- Date d'échéance : 31 décembre 2025 (possibilité de résilier à l'échéance du 1er janvier, avec un préavis de 6 mois)
- Niveau de garantie :
 - décès
 - accidents de service et maladies imputables au service
 - congés de longue maladie et de longue durée - sans franchise
 - maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption - sans franchise
 - maladie ordinaire avec franchise 10 jours fermes par arrêt
- Taux de cotisation : 6,22 %

- La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et des composantes additionnelles retenues suivantes :
 - Nouvelle bonification indiciaire (NBI),
 - Supplément familial (SFT),
 - Primes mensuelles fixes ou indemnités mensuelles fixes autres que celles ayant le caractère de remboursement de frais,
 - Les charges patronales à hauteur de 44 %.

⇒ **Contrat a pour objet d'assurer les agents affiliés à l'IRCANTEC.**

Les conditions d'assurance sont les suivantes :

- Date d'effet de l'adhésion : 1^{er} janvier 2022
- Date d'échéance : 31 décembre 2025 (possibilité de résilier à l'échéance du 1er janvier, avec un préavis de 6 mois)
- Niveau de garantie :
 - accidents de travail / maladie professionnelle - sans franchise
 - congés de grave maladie - sans franchise
 - maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption - sans franchise
 - maladie ordinaire avec franchise 10 jours fermes par arrêt
- Taux de cotisation : 1,28 %

- La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et des composantes additionnelles retenues suivantes :
 - Nouvelle bonification indiciaire (NBI),
 - Supplément familial (SFT),
 - Les charges patronales à hauteur de 33 %.

2. Autorise le Maire ou son représentant à adhérer au présent contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires souscrit par le CDG 50 pour le compte des collectivités et établissements de la Manche, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Itinéraire « Sur les pas de Jean Follain »

Madame Marie-Pascale HOUBEN fait part de l'avancement du projet : les panneaux sont en cours de fabrication suivant le devis qui avait été validé.

Madame Marie-Pascale HOUBEN fait part du programme d'animation de la médiathèque dans le cadre de « la semaine de la médiathèque » du 16 au 20 novembre prochain : portes ouvertes, organisation de jeux de piste, atelier BD, atelier Slam, etc.

Arbre de Noël des enfants du personnel communal

Monsieur le Maire propose de reconduire la soirée de fin d'année avec les membres du personnel communal et leur famille pour célébrer le Noël des enfants du personnel et de retenir la date du mardi 19 décembre 2021. Un cadeau d'une valeur de 35 euros sera offert aux enfants de moins de 12 ans. Le conseil municipal y est favorable. Une invitation sera adressée à chaque agent.

Goûter de Noël pour les résidents de la maison de retraite

Monsieur le Maire suggère d'offrir un goûter de Noël en décembre 2021 aux 32 résidents de la maison de retraite, sachant que le repas des aînés d'octobre 2021 a été reporté au 03/04/2022. Le conseil municipal y est favorable.

Emplacement sur le marché

Monsieur le Maire informe le conseil avoir autorisé l'installation d'un nouveau professionnel sur le marché le vendredi matin, dès ce vendredi 22/10. Il s'agit de Mme Agnès BEAUME qui propose la vente de produits frais : crèmerie, produits locaux et/ ou bio. Le conseil municipal y est favorable.

Divers voirie et travaux

Monsieur François-Noël OSMOND informe le conseil sur les travaux voirie en cours :

- *Les travaux d'aménagement d'accès entre la zone artisanale et le lotissement la Pérelle*, confiés à l'entreprise Guillaume AUBREE, ont été réalisés.
- *Les travaux d'aménagement d'accès du logement sis 02 rue André Osmond* seront exécutés courant novembre 2021.
- La rénovation du Pont de la Calenge n'a pas été finalisée ; l'artisan devait effectuer la réfection des joints.
- *Les travaux du programme voirie* prévus à la Basse Yvrande ne seront pas réalisés cette année à cause de la météo. Il faudra revoir la programmation en début d'année prochaine.

Il signale que le carrefour de la Riquerie aurait besoin d'un aménagement au regard de la sécurité. Monsieur le Maire répond que certains aménagements peuvent faire l'objet d'une *subvention au titre des amendes de police*. Il conviendra d'établir une demande dans les meilleurs délais, les dossiers devant être adressés au conseil départemental avant le 31/12/2021.

Monsieur François-Noël OSMOND demande des informations sur l'*édification du mur de clôture rue de la Vannerie*. Monsieur le Maire répond que le géomètre est intervenu pour déterminer si le mur est érigé sur la propriété privée ou sur le domaine public. A date, nous n'avons pas reçu le procès-verbal de délimitation.

Jeux rue Éléonore de Faudoas

Madame Nathalie FAGNEN suggère de poser une signalétique pour indiquer l'emplacement des jeux situés rue Éléonore de Faudoas. Le conseil y est favorable.

Ouverture de l'ALSH « L'îlot Pirates »

Madame Nathalie FAGNEN suggère que l'ALSH soit ouvert la 2^e semaine des vacances scolaires à la

Toussaint, en février et en avril ; ce n'est actuellement pas le cas, les enfants étant accueillis seulement la 1^e semaine. Monsieur le Maire répond que c'est à l'étude à la CA Saint-Lô Agglo.

Ravalement de l'école

Monsieur Gérard DUVAL précise que le couvreur devrait intervenir cette semaine pour la réfection des dessous de toit du bâtiment « maternelle » de l'école de la Joigne ; il est prévu que M. LECLUZE intervienne ensuite pour finaliser la 2^e couche du ravalement des murs extérieurs.

Décanteur Chemin Vérité

Monsieur Sébastien DUPARD fait part d'une demande d'un riverain du Chemin vérité qui souhaiterait que le décanteur installé dans le Chemin Vérité soit vidé. Monsieur Gérard DUVAL en prend note.

Clôture du terrain annexe au terrain de football

Monsieur Sébastien DUPARD informe le conseil que la clôture du terrain annexe au terrain de football, suite aux travaux, n'avait pas été remise en état. Monsieur le Maire répond qu'il l'a mentionné à Monsieur Samuel JOUBIN, du service des sports de la CA Saint-Lô Agglo.

Eclairage public

Monsieur Sylvain LENGRONNE demande s'il serait envisageable de modifier les horaires de fonctionnement de l'éclairage public. Monsieur le Maire ne le souhaite pas ; les horloges de l'éclairage public sont réglées pour s'éteindre de 22h30 à 6h30 la nuit (éclairage temporaire) ; il n'entend pas modifier ces horaires pour des préoccupations de sécurité. Qui plus est, les candélabres ne sont pas de dernière génération, ils ne sont équipés ni de led qui pourrait réduire la consommation, ni de variateur qui pourrait réduire l'intensité de l'éclairage.

Organisation d'un marché de Noël par l'APE de l'école de la Joigne

Madame Céline SURVILLE demande s'il serait possible d'organiser un marché de Noël dans l'enceinte de l'école le vendredi 10/12/2021. Monsieur le Maire répond qu'il faut en parler avec Madame la directrice. Compte tenu des contraintes sanitaires, il serait préférable d'utiliser la salle polyvalente de Canisy.

Agenda

Soirée Halloween organisée par l'APE du RPI St Ebremond St Martin le vendredi 22/1/2021 au Ô Saint Ebre ;

Cérémonie du 11/11/1919 : rdv au monument aux morts à 10h00 puis cérémonie cantonale se tiendra à Quibou à 10h30 ;

Concert de l'Harmonie Municipale de Canisy le 27/11/2021 à 20h45 à l'église.

Prochaines réunions de conseil : le 08 ou 15 novembre ; le 06 décembre 2021.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,

le secrétaire de séance,

